

Ouverture des commerces le 24 décembre 1995 - Voeu du groupe d'opposition «Une volonté, une force pour Besançon»

Mme WEINMAN : J'aimerais profiter de cette opportunité, puisqu'on parle de développement commercial et de services de proximité, pour vous proposer et vous présenter un voeu, au nom du groupe d'opposition «Une volonté, une force pour Besançon».

Le groupe «Une volonté, une force pour Besançon», devant les difficultés rencontrées par les commerçants et plus généralement par la population en cette période de fin d'année, souhaite que l'autorisation d'ouverture des commerces pour le 24 décembre soit accordée, permettant ainsi à la Ville de retrouver une animation et une activité que chacun appelle de ses voeux. Par ailleurs, afin de répondre aux préoccupations légitimes du personnel, les horaires d'ouverture pourraient être limités à 17 heures, et le libre choix de venir travailler serait bien sûr laissé au salarié, étant entendu qu'il en aviserait son employeur suffisamment tôt.

M. LE MAIRE : Vous avez choisi un bon «cavalier» pour nous présenter votre voeu que vous m'avez transmis en début de séance. Je vous précise que la décision qui a été prise par le Maire est le résultat d'une consultation qu'a menée le conseiller délégué au commerce, Robert CHRISTELLE, j'allais dire tous azimuts et à plusieurs reprises. Il en a résulté une proposition au maire qui n'a pas fait preuve d'obstination ou je ne sais quoi, comme le soulignait récemment M. le Député. On m'a donné le résultat de trois commissions successives qui ont discuté avec les commerçants, avec les salariés, avec les maires de la périphérie et il en est résulté le choix d'ouvrir un dimanche, le 17 décembre. J'ai donc pris un arrêté en ce sens. Maintenant c'est une levée de boucliers. J'ai donc demandé à Robert CHRISTELLE de refaire un tour de table dans les jours qui viennent, avec les commerçants, les salariés, les maires de la périphérie pour se mettre d'accord. Si le résultat de ce second tour de table débouche sur une demande d'ouverture pour le 24 également, je prendrai l'arrêté nécessaire. Sinon, nous en resterons au statu quo, donc l'ouverture des commerces le 17.

M. JACQUEMIN : Je me réjouis de la position plus souple que vous prenez...

M. LE MAIRE : J'ai toujours une solution souple !

M. JACQUEMIN : Je n'avais pas cru comprendre que c'était comme cela au départ mais je plaide aussi cette solution parce qu'il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui les événements font que l'activité commerciale n'est pas très bonne. C'est un élément nouveau d'appréciation, je pense pour les uns et pour les autres, et cela peut aussi expliquer que certains changent de point de vue. On sait très bien que la loi donne la possibilité d'ouverture de 5 ou 6 dimanches par an. Moi j'observe, Monsieur le Maire, que chaque fois que l'on a ouvert la ville et notamment le centre-ville le dimanche aux Bisontins, cela a été un succès. Les Bisontins aiment se retrouver en centre-ville, notamment ces jours fériés, en des occasions limitées bien sûr, sous des conditions que souhaitent les salariés naturellement, mais je crois qu'il faut prendre des dispositions d'intérêt général, ça semble être de bon sens, c'est notre souhait.

M. NOT : Monsieur le Maire, j'ai peut-être un avis tempéré mais je suis un ancien employé du petit commerce du centre-ville et je pense que fermer le dimanche 24, c'est empêcher la grande surface d'ouvrir ce dimanche-là. Et ça favorise le petit commerçant qui lui, peut ouvrir très librement son magasin puisque n'ayant pas de personnel. C'est le favoriser par rapport à la grande surface qu'il pose toujours comme bouclier devant lui, en disant qu'elle lui barre son chiffre d'affaires, qu'elle «pourrit» le commerce de la ville. C'est une rengaine que j'ai entendue pendant toute ma carrière. Aussi, je suis heureux que pour une fois, on prenne une décision qui favorise le petit commerce mais les petits commerçants ne l'ont-ils pas compris. Mais on peut être petit commerçant et pas forcément tout comprendre, j'en ai l'expérience !

M. LE MAIRE : Voilà l'expérience d'un ancien salarié qui a longtemps vécu ce type de problème. Les avis peuvent diverger, on en reparlera.

Mme WEINMAN : Sans vouloir répondre à M. NOT, je pense qu'il y a, au niveau des grandes surfaces, des gens qui choisiront même de travailler ces jours-là, parce qu'ils ont envie de gagner un petit peu plus d'argent et toutes les grandes surfaces que je connais souhaiteraient ouvrir.

Ceci dit, il faut laisser aussi à chacun le droit de faire ce qu'il veut, y compris aux salariés qui ne souhaitent pas travailler ce jour-là.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix le voeu du groupe de l'opposition : *«Devant les difficultés rencontrées par les commerçants et plus généralement par la population en cette période de fin d'année, le groupe «Une volonté, une force pour Besançon» souhaite que l'autorisation d'ouverture des commerces pour le 24 décembre soit accordée, permettant ainsi à la Ville de retrouver une animation et une activité que chacun appelle de ses voeux. Par ailleurs, afin de répondre aux préoccupations du personnel, les horaires d'ouverture pourraient être limités à 17 heures. Le libre choix de venir travailler serait laissé bien sûr au salarié, à sa charge de prévenir son employeur dans un délai suffisant».*

Je vous précise que d'après les textes, quand on autorise une ouverture du dimanche, ce sont les salariés volontaires qui travaillent. Je ne peux pas personnellement approuver le voeu puisque j'ai demandé qu'une nouvelle consultation soit faite au cours de la semaine et que je prendrai ma décision d'après les résultats de celle-ci. Vous en serez rapidement informés.

Ce voeu a été repoussé à la majorité, 5 Conseillers ayant voté pour et 5 s'étant abstenus.